

# Commune de VAILHAUQUES

## NOTE DE PRESENTATION

### Compte administratif 2018

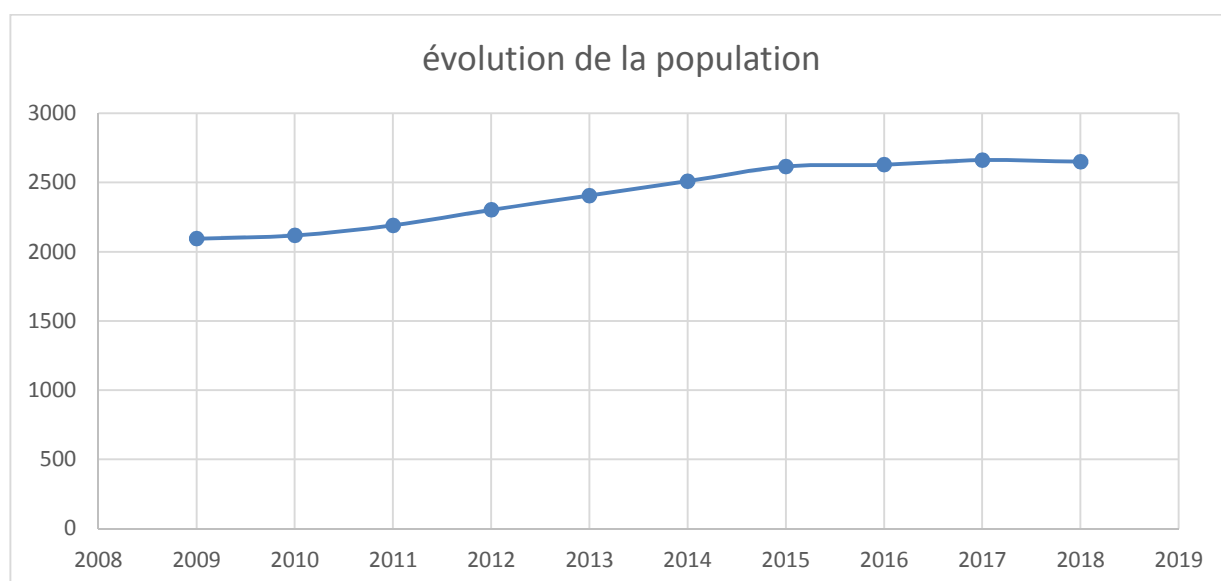
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauquès et elle est disponible sur le site internet de la commune.

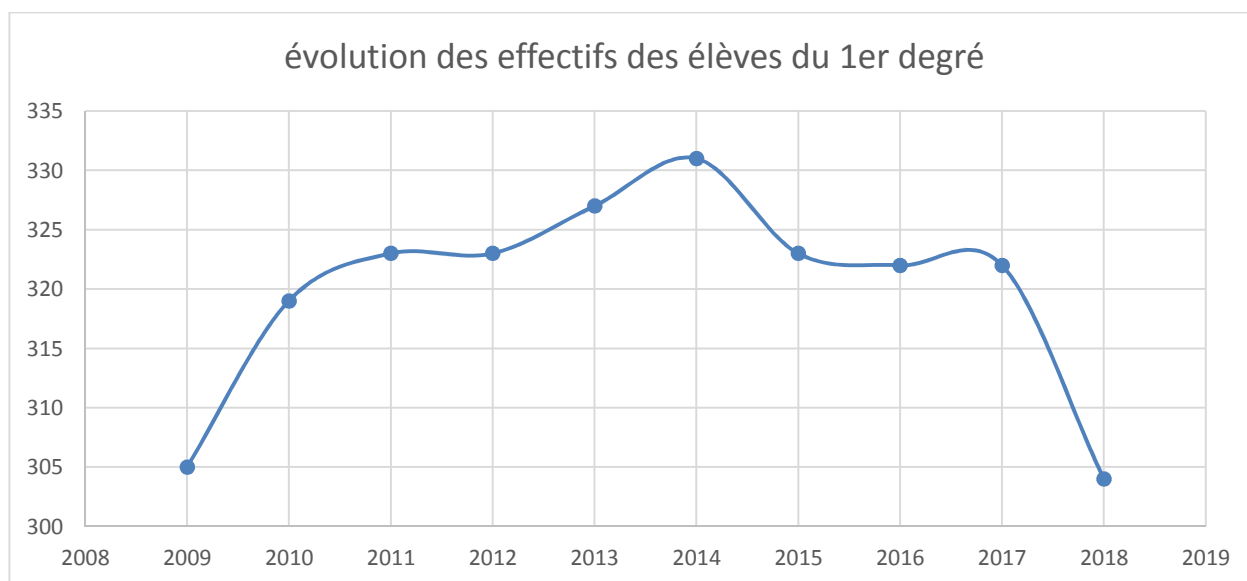
Le compte administratif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

#### **DONNEES GENERALES :**

La commune de Vailhauquès compte au 01/01/2018 2650 habitants avec une augmentation en 9 ans de 537 habitants, soit 25% de population supplémentaire.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction et est revenu à son niveau de 2009 (304 élèves) après une forte croissance dans les années 2010 à 2014.

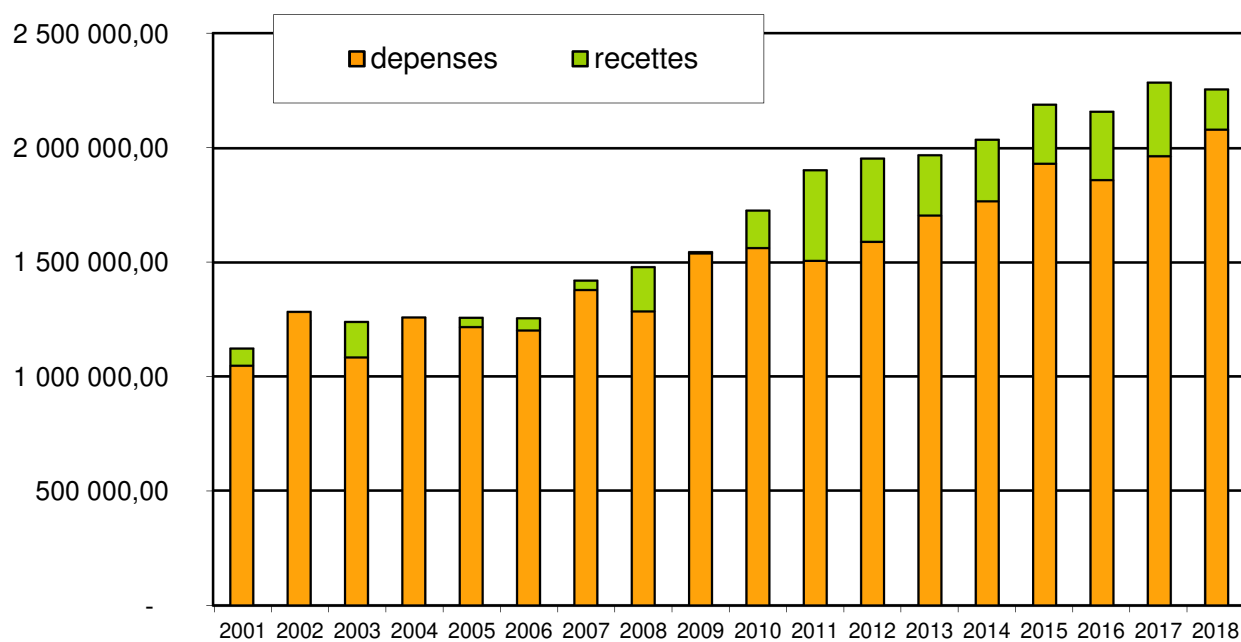


## **LE BUDGET**

### **I - Evolution des dépenses et recettes en fonctionnement sur 17 ans**

Sur une période de 17 années, le budget de fonctionnement a évolué de la façon suivante :

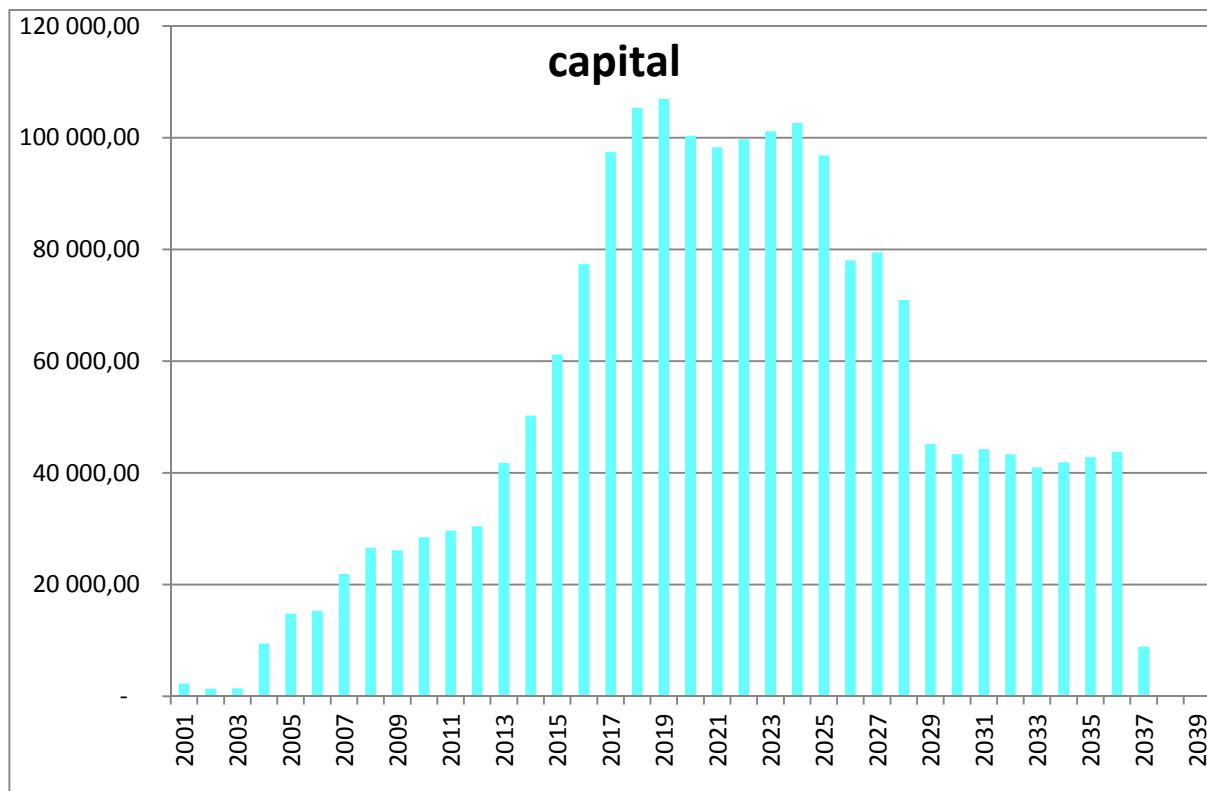
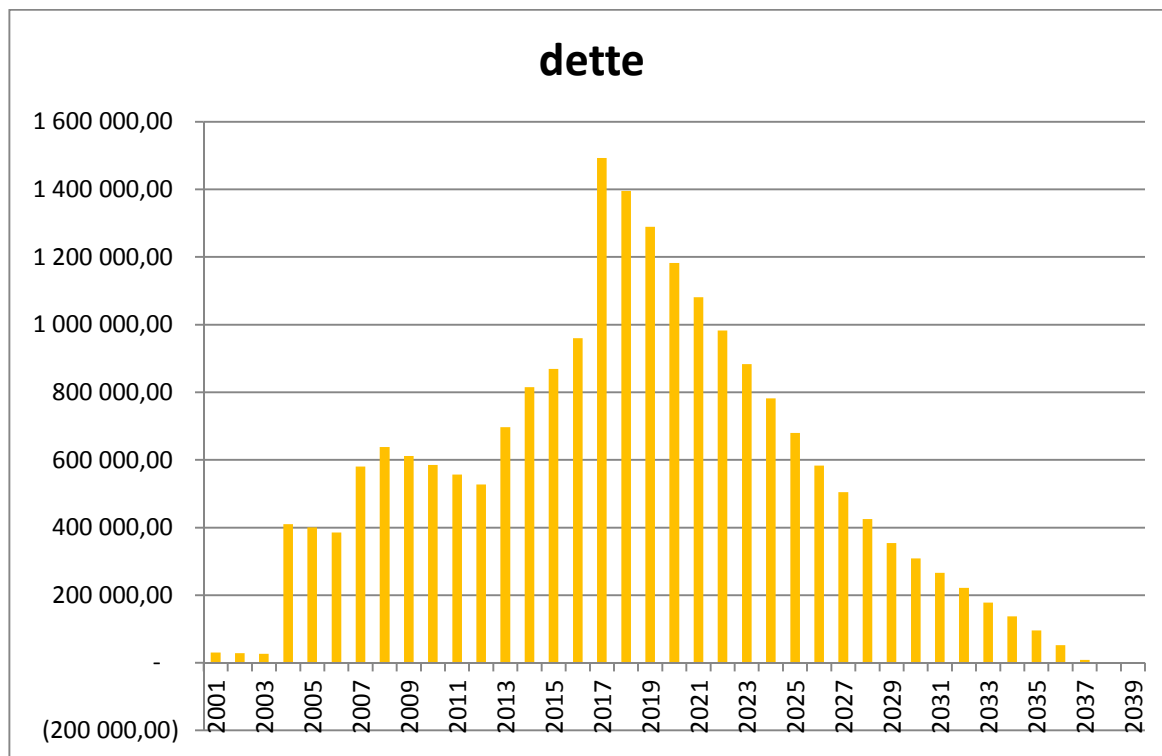
### **Montant des dépenses et recettes**

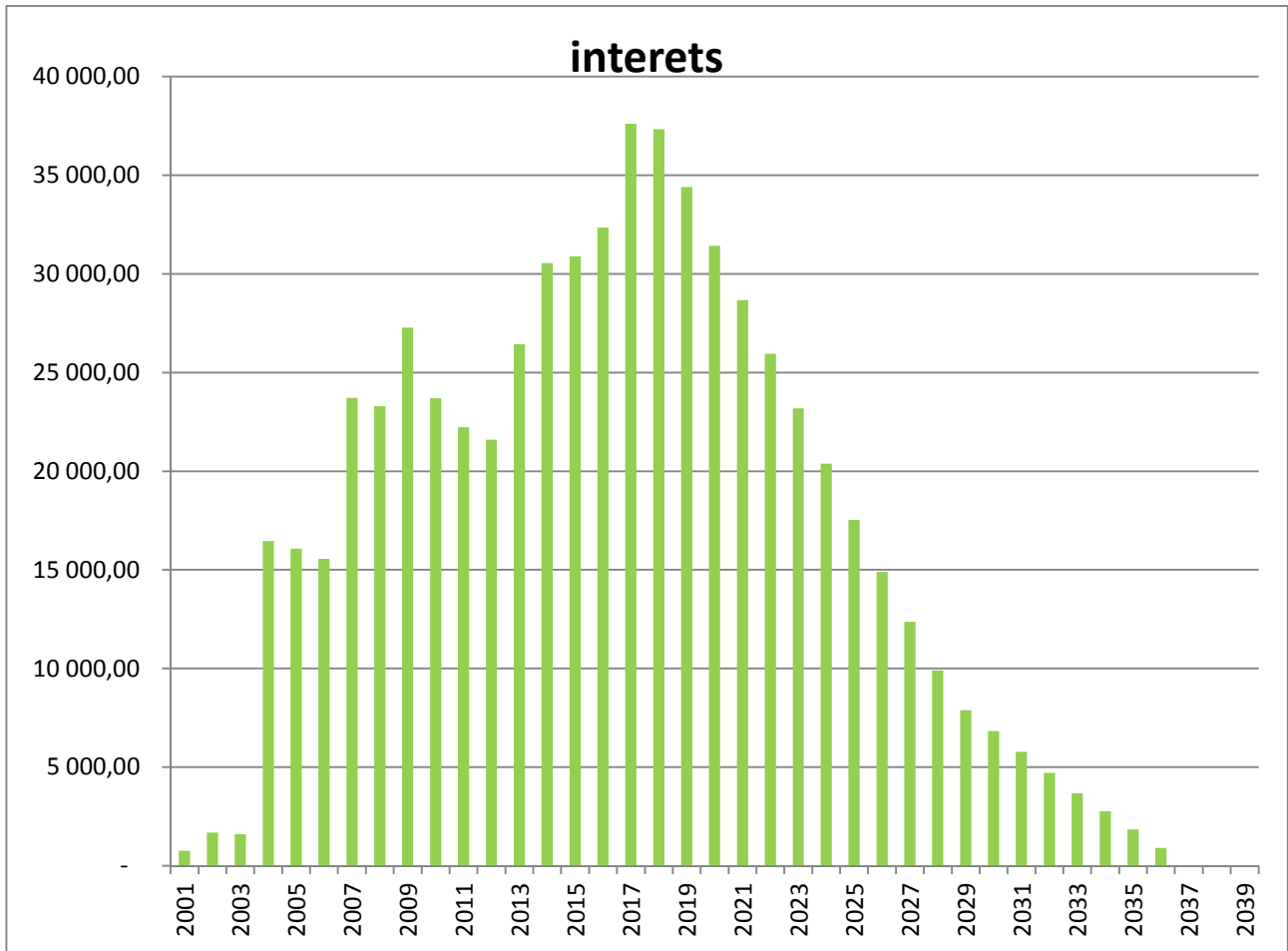


## II - La dette

Le montant de la dette a augmenté fortement en 2017 car la commune a réalisé d'importants investissements tels que :

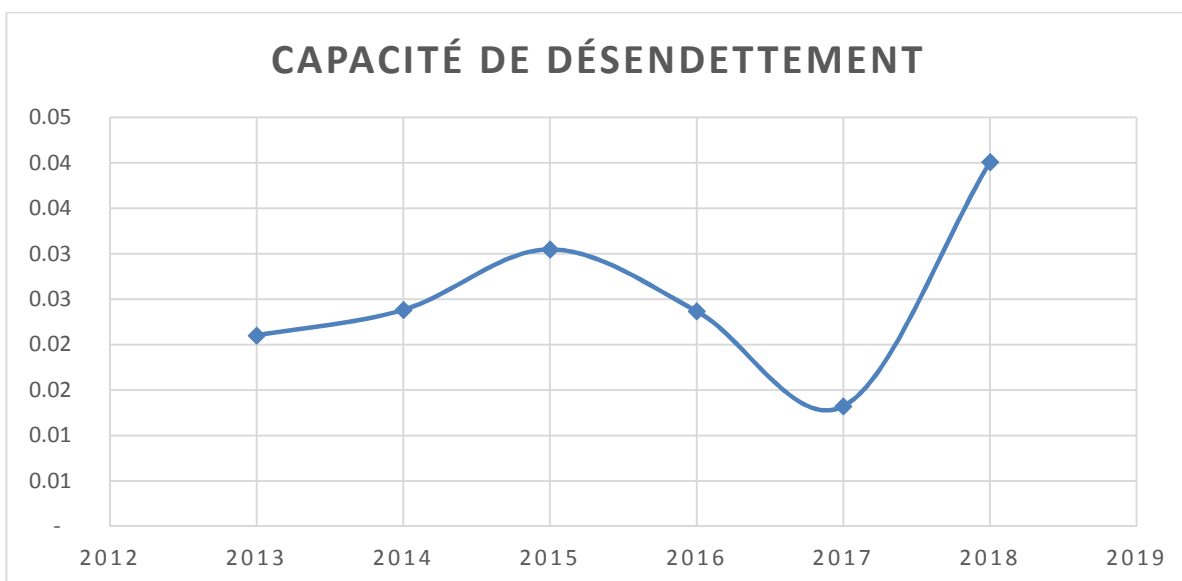
- Réhabilitation du chemin neuf (300000€),
- Réfection des terrains de tennis (100000€),
- Extension de l'âge d'or (100000€),
- Démolition de la salle paroissiale et réfection des murs de l'église (110000€)





Le taux d'endettement reste à un niveau très correct pour notre commune et s'élève à : 486€ par habitant

La capacité de désendettement (le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement disponible) évolue de la façon suivante :



### III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur l'habitation, et le foncier. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases (valeur locative du bien), qui sont réévaluées par l'Etat en principe chaque année. L'évolution de ces bases oscille entre 0.4 et 2.2% sur les 10 dernières années.

En 2018, Les taux communaux sont :

Taxe d'habitation : 20.15

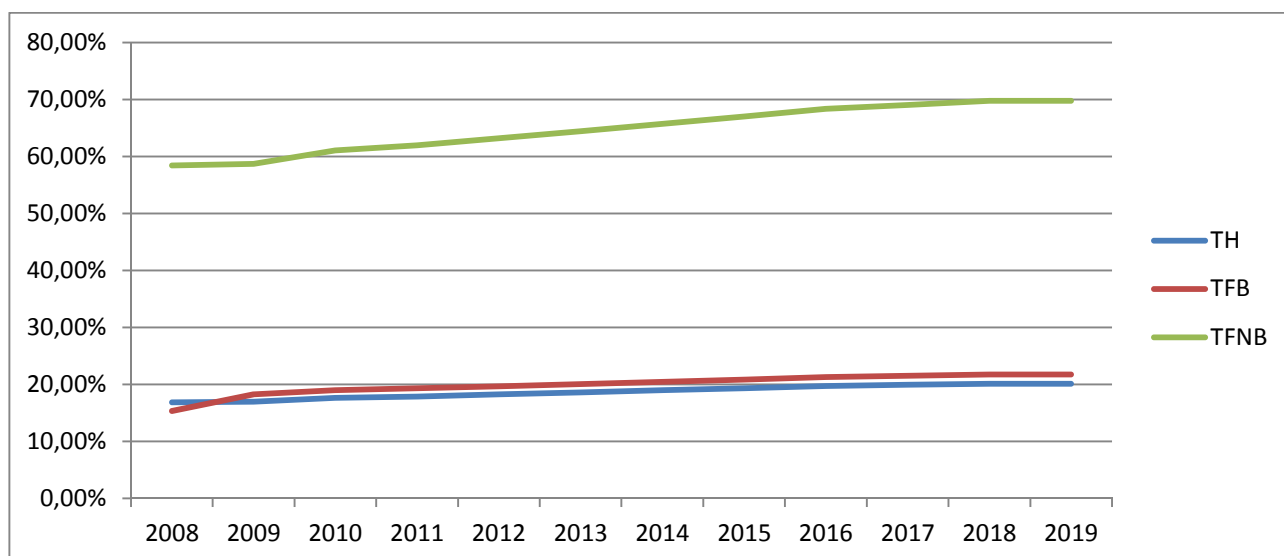
Taxe foncière bâti : 21.72

Taxe foncière non bâti : 69.73

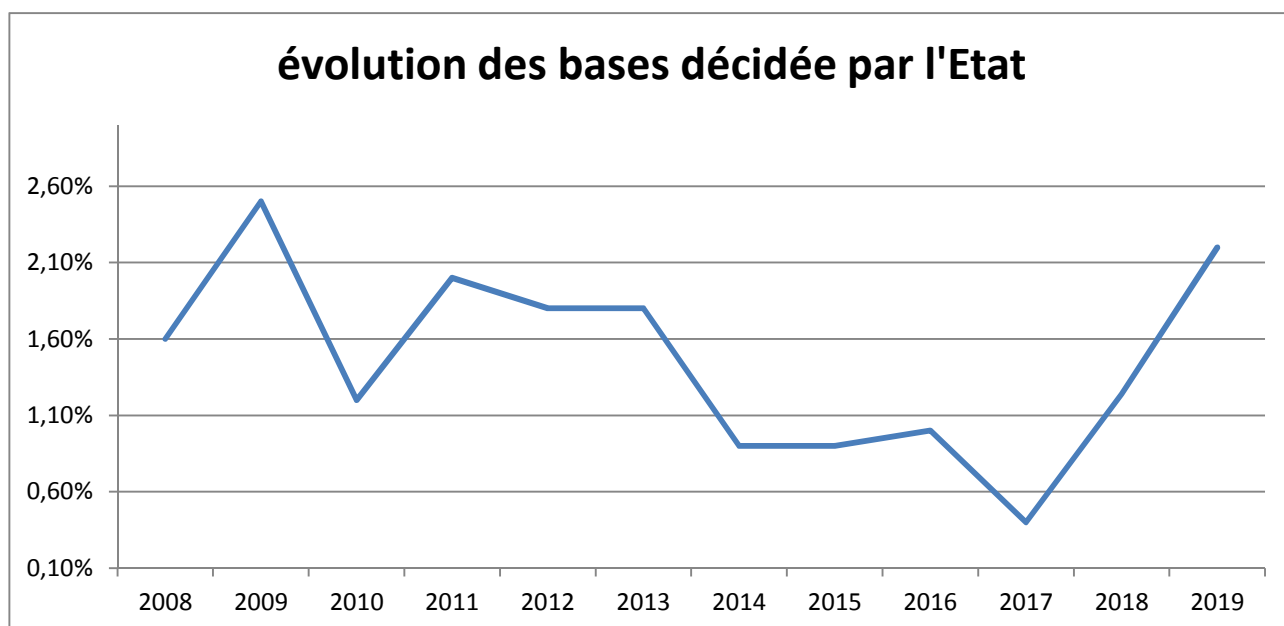
En principe une augmentation d'1% sur les taux des différentes taxes rapporte à la commune en moyenne 12000€ pour l'ensemble des 3 taxes.

Sur 10 ans, l'évolution des taux et des bases sont les suivantes :

### **Evolution des taux d'imposition**



### **évolution des bases décidée par l'Etat**



## **LE BUDGET 2018**

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

### **I – Investissement**

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2018	2 779 471,02	2 779 471,02
Réalisation - Compte administratif 2018	1 141 061,22	1 874 147,43

**Soit un Excédent d'exercice de : 733 086.21€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2017 de 310 975.31, soit un excédent global de 1 044 061.52€**

#### A - Les dépenses :

Les priorités du budget 2018 en matière de dépenses d'investissements étaient les suivantes :

- Poursuite des projets pluri annuels :
  - Electrification avec remise en état de l'éclairage public,
  - Travaux de voirie,
  - Mise en accessibilité des locaux recevant du public,
  - Réhabilitation du chemin neuf
  
- Nouveaux programmes :
  - La construction d'un city stade
  - Les travaux dans le cœur de village

Certains de ces travaux ont été achevés, d'autres sont en cours de réalisation et les crédits prévus en 2018 pour leur réalisation et qui ne seraient pas encore utilisés seront reportés en 2019 ; c'est ce que l'on appelle les restes à réaliser que l'on retrouve au budget primitif de l'année suivante. Pour l'année 2018, le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 1 217 432€.

#### B - Les recettes :

Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement (cf le chapitre infra sur l'autofinancement).

De la même façon que pour les dépenses, la commune inscrit dans son compte administratif des restes à réaliser en recettes qui proviennent de subventions inscrites en 2018, et non encore encaissées. Le montant des restes à réaliser s'élève à 207 557€

Le déficit entre les dépenses engagées et les recettes à réaliser s'élève à : 1 009 875€ (1 217 432€-207 557€).

## II – Fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2018	2 567 317,81	2 567 317,81
Réalisation Compte administratif 2018	1 972 954,41	2 294 634,00

Soit un excédent de 321 679.59€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2017 de 366 323.81€, soit un excédent global de 688 003.40€

### A – Les dépenses

La commune porte ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2018, le budget de fonctionnement augmente en moyenne de 3.71% par an. En moyenne les dépenses se répartissent comme suit :

Objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	53.90%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	32.61%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	9.64%
66- intérêts des emprunts	1.80%
67- charges exceptionnelles	1.27%
042- opérations d'ordre	0.68%
63 – Impôts	0.10%

Pour l'année 2018, ces taux sont quasiment identiques

Objet	Pourcentage de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	53.85%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	29.53%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	8.75%
66- intérêts des emprunts	1.85%
67- charges exceptionnelles	5.91%
042- opérations d'ordre	0.0%
63 – Impôts	0.11%

## B – Les recettes

Sur la période 2013-2018, les recettes augmentent en moyenne de 4.69% par an, avec un pic important en 2017, dû à la vente des terrains du cœur de village.

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 84.58% des recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période 2013-2018, les recettes se répartissent comme suit

objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
73- impôts et taxes	59.38%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	25.20%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	6.75%
77- produits exceptionnels	4.60%
75- autres produits de gestion courante	2.07%
013 – remboursement sur charges de personnel	1.88%
042- opérations d'ordre	0.11%

La structure des recettes pour 2018 est sensiblement identique :

objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
73- impôts et taxes	63.17%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	24.34%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	6.98%
77- produits exceptionnels	0%
75- autres produits de gestion courante	3.34%
013 – remboursement sur charges de personnel	2.18%
042- opérations d'ordre	0%



## EVOLUTION DES RESULTATS 2013-2018

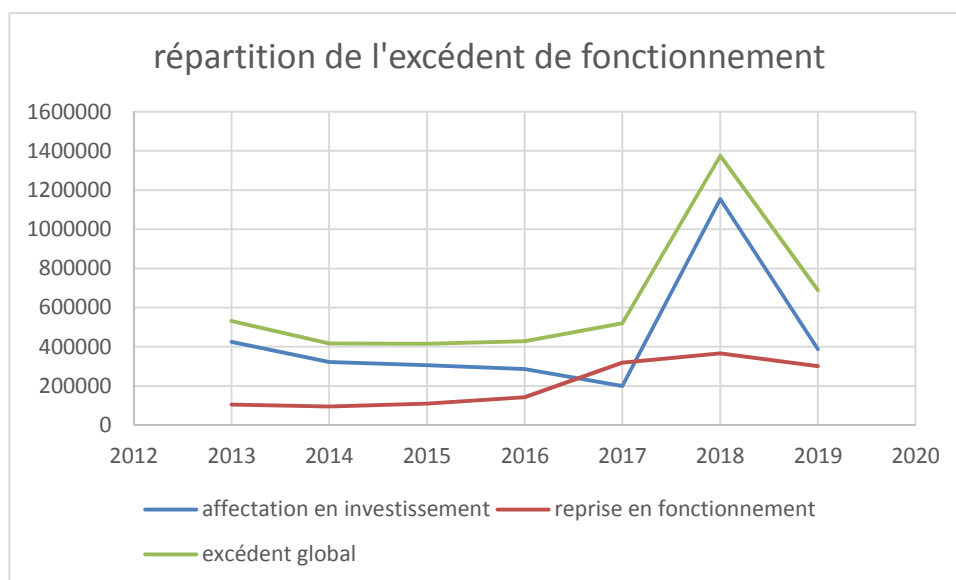
### I - Autofinancement

La commune maintient un bon niveau d'autofinancement (la somme dégagée de l'excédent de fonctionnement pour être investie dans des programmes en investissement), avec une hausse importante en 2018, liée à la vente des terrains du cœur de village.

### II – Excédent de fonctionnement (économies réalisées entre les dépenses et les recettes).

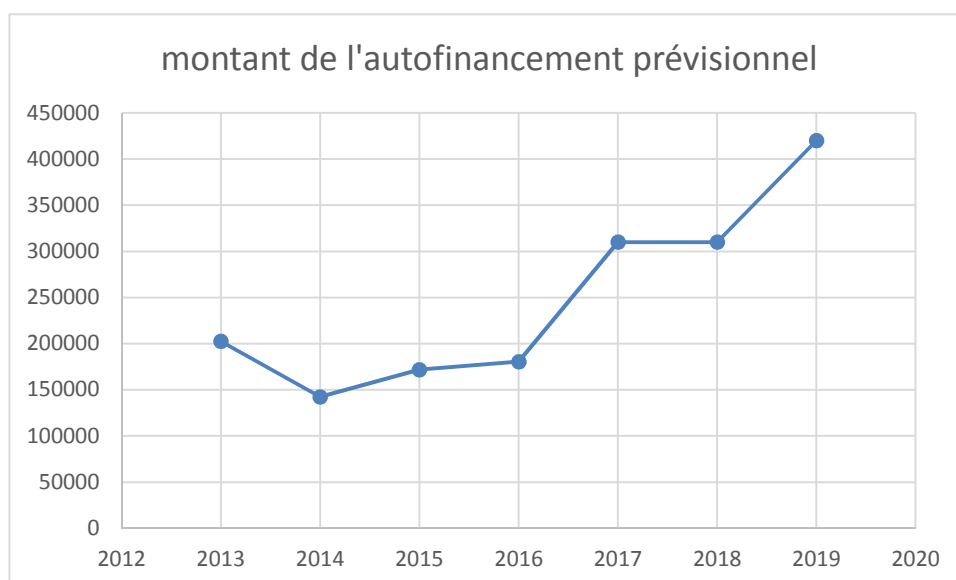
Cet excédent permet à la commune d'investir. Généralement il est affecté selon les besoins, en section de fonctionnement et en investissement. Celui de 2017 (1 373 892.34€) avait été affecté de la façon suivante : 220 804.63€ en fonctionnement et 1 153 087.34€ en investissement.

L'excédent de fonctionnement reste élevé et assez stable sur la période étudiée (l'augmentation importante de 2017 étant due à la vente des terrains du cœur de village)



### Autofinancement prévisionnel au budget primitif

L'autofinancement prévisionnel, est une somme portée en dépenses de fonctionnement qui représente une prévision d'excédent.



## LE PERSONNEL

### I – Composition des effectifs - Missions

En 2018, la commune a employé 53 agents (y compris les saisonniers) représentant 31.8 équivalent temps plein.

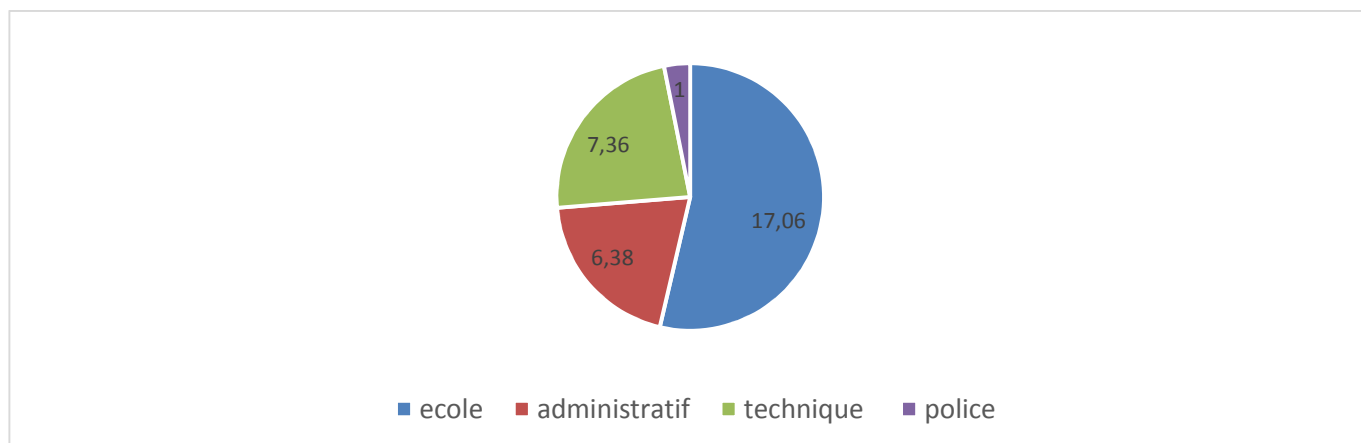
Le personnel est essentiellement affecté aux écoles pour l'animation (cantine, ALP, centre de loisirs), l'aide aux enseignants, et le nettoyage des locaux.

Dans les services administratifs, le personnel est affecté à l'accueil du public, à l'aide sociale et au fonctionnement de tous les services de la collectivité (état civil, urbanisme, finances, gestion du personnel, élections, sécurité, marchés publics, festivités, communication, sinistres, population, agenda 21 ....)

Le service technique s'occupe essentiellement des espaces verts et de l'entretien des voies et des bâtiments.

La police a en charge toutes les missions de contrôle et de surveillance sur le territoire.

Au titre de ses missions facultatives, la commune gère également l'agence postale communale.



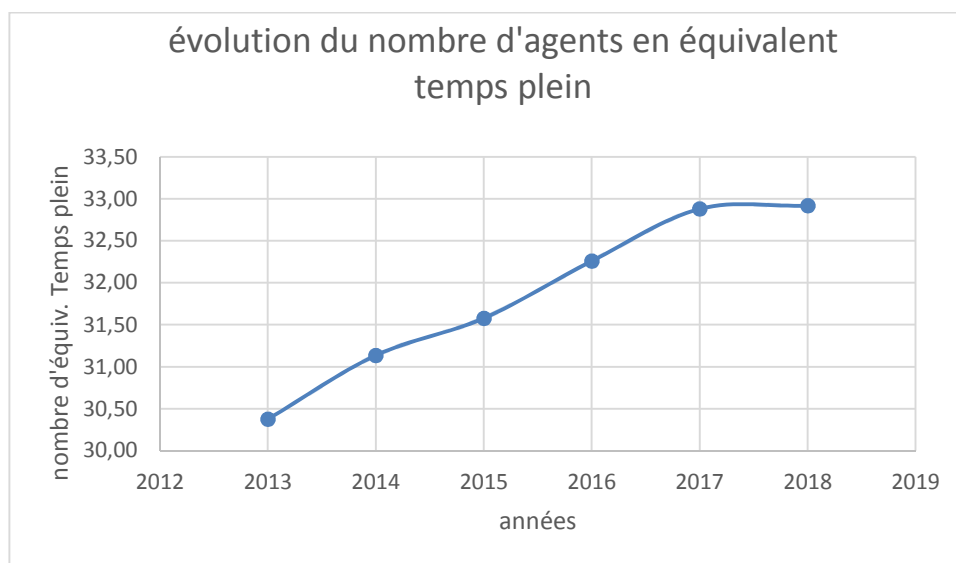
### II - Evolution des effectifs

L'effectif de la collectivité a augmenté de 8.36% sur les 5 dernières années. Cela est dû à la mise en place des temps d'activités périscolaires (compensé par la perte d'une classe de maternelle), à l'augmentation des besoins en entretien d'espaces verts, à l'augmentation du temps de travail de l'agent de police, à la réalisation de nouvelles missions pour les agents du service administratif.

Fin 2018, un nouveau service est devenu communal, le centre de loisirs, et cela génère un besoin supplémentaire en personnel.

La répartition du nombre d'heures travaillées par agent sur la période 2013-2018 s'établit comme suit :

années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
écoles-animation	30 812,52	30 766,10	30 424,41	32 393,74	32 396,82	31 058,84
administratif- ccas	10 738,54	10 667,58	11 397,65	10 330,81	10 688,00	11 612,09
techniques	10 205,68	11 641,04	12 073,98	13 158,17	12 919,27	13 399,93
police	1 516,7	1 577,32	1 560,00	812,05	1 820,04	1 820,04
<b>total heures travaillées</b>	<b>55 286,44</b>	<b>56 666,04</b>	<b>57 471,04</b>	<b>58 710,77</b>	<b>59 841,13</b>	<b>59 908,90</b>
nombre d'agents en équivalent temps plein	30,38	31,13	31,58	32,26	32,88	32,92

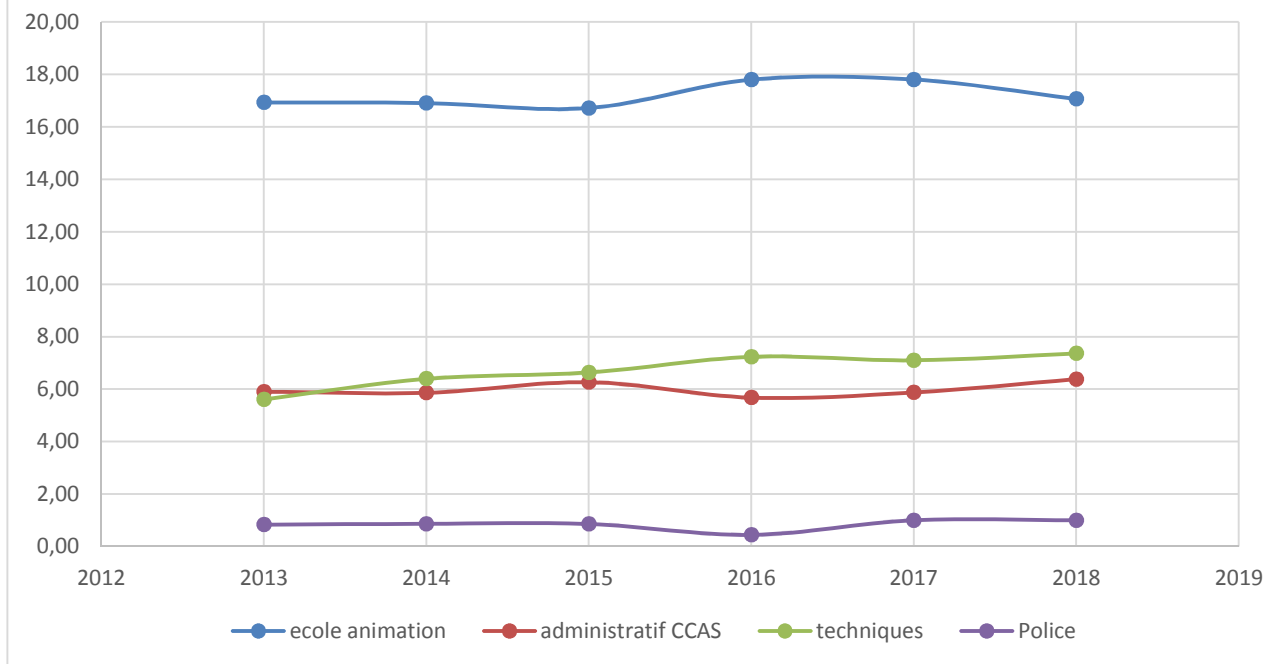


Entre 2013—et 2018, cela représente 2.54 personnes de plus ETP soit 4622h en plus, qui correspondent aux nouveaux besoins.

La répartition en nombre des agents en équivalent temps plein selon les services est la suivante pour la période 2013-2018.

années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	% d'augmentation du nombre d'ETP entre 2013 et 2018
écoles-animation	16.93	16.90	16.72	17.80	17.80	17.06	0.80
administratif- ccas	5.90	5.86	6.26	5.68	5.87	6.38	8.13
techniques	5.61	6.40	6.63	7.23	7.10	7.36	31.30
police	0.83	0.87	0.86	0.45	1.00	1.00	20.00

## Evolution du personnel en équivalent temps plein par service



A vailhauques le 11 avril 2019

Le maire

Hussam Al Mallak

